

DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU TRESORIER EN MATIERE DE REGIES ET DE SOUS-REGIES DE RECETTES DE LA CCI CAEN NORMANDIE

Mandature 2021-2026

Mise à jour : 12.06.2025

DIRECTION DES ENTREPRISES ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie, avec l'accord du Trésorier et sur proposition du Directeur Général,

- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie,

décide l'institution de régies de recettes pour faire face au caractère spécial de certaines recettes de faible importance, urgentes ou répétitives.

Sont concernés par ces régies, tous les services de la Direction susceptibles de percevoir des versements par chèques, cartes de crédit, mandats postaux ou en espèces, afférents aux recettes d'exploitation de leurs activités hors mandatemements du Président.

Le régisseur de recettes et ses remplaçants sont directement sous la responsabilité du Président et du Trésorier. Leur obligation est de tenir une comptabilité précise des recettes à noter, à chaque opération, dans un livre de caisse, ainsi que de conserver toutes pièces justificatives relatives à ces mouvements.

Les responsables hiérarchiques des régisseurs, des sous-régisseurs, des remplaçants, s'assurent du respect de la procédure et de la cohérence entre les documents fournis et le montant des encaissements remis. Chaque semaine, les encaissements et le décompte du livre de caisse signé par le Régisseur et contresigné par le Responsable de service et par le Directeur, sont à déposer à la Direction Administrative et Financière.

Sous-Régies

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie, avec l'accord du Trésorier et sur proposition du Directeur Général et du régisseur, décide l'institution de sous régies de recettes pour faire face au caractère spécial de certaines recettes de faible importance, urgentes ou répétitives.

Sont concernés par ces sous régies, les personnes et activités ci-dessous désignées susceptibles de percevoir des versements par chèques, cartes de crédit, mandats postaux ou en espèces, afférents aux recettes d'exploitation de leurs activités hors mandatemements du Président. Le sous-régisseur est directement sous la responsabilité du Président, du Trésorier et du régisseur.

Son obligation est de tenir une comptabilité précise des recettes à noter, à chaque opération, dans un livre de caisse, ainsi que de conserver toutes pièces justificatives relatives à ces mouvements.

Les responsables hiérarchiques du sous-régisseur et le régisseur de l'activité s'assurent du respect de la procédure et de la cohérence entre les documents fournis et le montant des encaissements remis.

Chaque semaine, les encaissements et le décompte du livre de caisse signé par le sous-régisseur et le régisseur de chaque opération et contresigné par le Responsable de service et par le Directeur, sont à déposer à la Direction Administrative et Financière par le régisseur de chaque opération.

FORMALITES DES ENTREPRISES – POUR UN MONTANT INFERIEUR OU EGAL 2000 €

N° RR SRR 2021	Régisseurs	Remplaçants (en cas d'absence du Régisseur)	Sous régisseur 1	Remplaçants (en cas d'absence du sous-régisseur 1)	Autre fonction	Sous régisseur 2	Remplaçants (en cas d'absence du sous régisseur 2)	Date de création			
29	Nathalie DESPLANQUES	Frédérique RIOU	Caroline DUCHEMIN Juliette MENTION Sophie LE PAPE Vladimir HUSSER					12.06.2025			

FICHES APCE – POUR UN MONTANT INFÉRIEUR OU ÉGAL À 150 €

N° RR SRR 2021	Régisseurs	Remplaçants (en cas d'absence du Régisseur)	Sous régisseur 1	Remplaçants (en cas d'absence du sous-régisseur 1)	Autre fonction	Sous régisseur 2	Remplaçants (en cas d'absence du sous régisseur 2)	Date de création			
26	Nathalie CAP	Solenn NIGEN	Manuel BOULLAND Axel LOUVET Audrey THIEBLE- BEAUTRAIS Vanessa PAYET Clémence LEPELLEY Naomi GERVAIS Arthur RENAUD					26.11.2024			

DEVELOPPEMENT COLLECTIF ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES ENTREPRISES – POUR UN MONTANT INFÉRIEUR OU ÉGAL À 4 000 €

N° RR SRR 2021	Régisseurs	Remplaçants (en cas d'absence du Régisseur)	Sous régisseur 1	Remplaçants (en cas d'absence du sous-régisseur 1)	Autre fonction	Sous régisseur 2	Remplaçants (en cas d'absence du sous régisseur 2)	Date de création			
27	Séverine CHAUVET	Grégory MARTIN	Patricia TIHY Julien AUBERT- DOZEVILLE Laurent MOQUET Manuel BOULLAND Mickaël LEBATTEUX Angélique THIOLON Axel LOUVET Anaïs GOSSET Calypso LEVAVASSEUR Audrey THIEBLE- BEAUTRAIS					26.11.2024			

			Vanessa PAYET Thomas LEGOUPIL Anne-Laure DENIS Clémence LEPELLEY Paul LAURENT Marie FERNANDEZ Thomas THIBERT								
--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

CREATION / REPRISE / TRANSMISSION – POUR UN MONTANT INFÉRIEUR OU ÉGAL À 1 500 €

N° RR SRR 2021	Régisseurs	Remplaçants (en cas d'absence du Régisseur)	Sous régisseur 1	Remplaçants (en cas d'absence du sous-régisseur 1)	Autre fonction	Sous régisseur 2	Remplaçants (en cas d'absence du sous régisseur 2)	Date de création			
28	Solenn NIGEN	Audrey THIEBLE- BEAUTRAIS	Manuel BOULLAND Axel LOUVET Vanessa PAYET Clémence LEPELLEY Naomi GERVAIS Arthur RENAUD					26.11.2024			

DEVELOPPEMENT COLLECTIF DES ENTREPRISES - FESTIVAL DES ENTREPRENEURS (EX IMPULSION BUSINESS) - POUR UN MONTANT INFÉRIEUR OU ÉGAL À 7 500 €

N° RR SRR 2021	Régisseurs	Remplaçants (en cas d'absence du Régisseur)	Sous régisseur 1	Remplaçants (en cas d'absence du sous-régisseur 1)	Autre fonction	Sous régisseur 2	Remplaçants (en cas d'absence du sous régisseur 2)	Date de création			
19	Patricia TIHY	Nicolas BRIGE	Gregory MARTIN	Marie FERNANDEZ				19.10.2022			

POLE PROJETS, BUSINESS ET DEVELOPPEMENT – POUR UN MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 3 500 €

N° RR SRR 2021	Régisseurs	Remplaçants (en cas d'absence du Régisseur)	Sous régisseur 1	Remplaçants (en cas d'absence du sous-régisseur 1)	Autre fonction	Sous régisseur 2	Remplaçants (en cas d'absence du sous régisseur 2)	Date de création			
08	Aline LETOURNEL- DAVOT	Nicolas BRIGE	Matthias de CHASSEY					01 12 2021			

FORMATION – POUR UN MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 12 000 €

N° RR SRR 2021	Régisseurs	Remplaçants (en cas d'absence du Régisseur)	Sous régisseur 1	Remplaçants (en cas d'absence du sous-régisseur 1)	Autre fonction	Sous régisseur 2	Remplaçants (en cas d'absence du sous régisseur 2)	Date de création			
23	Grégory MARTIN	Angélique THIOLON	Calypso LEVAVASSEUR					10 11 2023			

**DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU TRESORIER
EN MATIERE DE REGIES ET DE SOUS-REGIES DE RECETTES DE LA CCI CAEN NORMANDIE**

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PORTUAIRES

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie, avec l'accord du Trésorier et sur proposition du Directeur Général,

- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie,

décide l'institution de régies de recettes pour faire face au caractère spécial de certaines recettes de faible importance, urgentes ou répétitives.

Sont concernés par ces régies, tous les services de la Direction susceptibles de percevoir des versements par chèques, cartes de crédit, mandats postaux ou en espèces, afférents aux recettes d'exploitation de leurs activités hors mandatements du Président.

Le régisseur de recettes et ses remplaçants sont directement sous la responsabilité du Président et du Trésorier. Leur obligation est de tenir une comptabilité précise des recettes à noter, à chaque opération, dans un livre de caisse, ainsi que de conserver toutes pièces justificatives relatives à ces mouvements.

Les responsables hiérarchiques des régisseurs, des sous-régisseurs, des remplaçants, s'assurent du respect de la procédure et de la cohérence entre les documents fournis et le montant des encaissements remis.

A la fin de chaque quinzaine, les encaissements et le tableau récapitulatif signé par le Régisseur et contresigné par le Directeur, sont à déposer à la Direction Administrative et Financière.

Sous-Régies

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie, avec l'accord du Trésorier et sur proposition du Directeur Général et du Régisseur, décide l'institution de sous régies de recettes pour faire face au caractère spécial de certaines recettes de faible importance, urgentes ou répétitives.

Sont concernés par ces sous régies, les personnes et activités ci-dessous désignées susceptibles de percevoir des versements par chèques, cartes de crédit, mandats postaux ou en espèces, afférents aux recettes d'exploitation de leurs activités hors mandatements du Président.

Les sous régisseurs de recettes et leurs remplaçants sont directement sous la responsabilité du Président, du Trésorier et du Régisseur. Leur obligation est de tenir une comptabilité précise des recettes à noter, à chaque opération, dans un livre de caisse, ainsi que de conserver toutes pièces justificatives relatives à ces mouvements.

Chaque jour les sous régisseurs de niveau 2 remettent leurs encaissements aux sous-régisseurs de niveau 1 qui effectuent un contrôle matérialisé par un visa avant de les remettre au coffre.

A la fin de chaque quinzaine, le régisseur vérifie et vise les décomptes journaliers.

**GESTION DU BASSIN DE PLAISANCE DE CAEN ET DE OUISTREHAM, TAXES D'AMARRAGE, VENTE DE CARBURANT, VENTE D'ARTICLES DIVERS (JETONS DE DOUCHE, LIVRES ...) –
POUR UN MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 1 000 €**

N° RR SRR 2021	Régisseurs	Remplaçants (en cas d'absence du Régisseur)	Sous régisseur 1	Remplaçants (en cas d'absence du sous-régisseur 1)	Autre fonction	Sous régisseur 2	Remplaçants (en cas d'absence du sous régisseur 2)	Date de création			
21	Patricia LEPILEUR	Christelle FOUILLARD	Stéphanie JOUAN	Céline SAUVAGE Anne-Charlotte MARIE Séverine BRADIC		Stéphane BRADIC	Christophe MARTIN Paul FAIT Daniel BROWN	13 04 2023			

COLLECTE DE REDEVANCE DE PASSAGE AU SIVEP DE OUISTREHAM – POUR UN MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 5 000 €

N° RR SRR 2021	Régisseurs	Remplaçants (en cas d'absence du Régisseur)	Sous régisseur 1	Remplaçants (en cas d'absence du sous-régisseur 1)	Autre fonction	Sous régisseur 2	Remplaçants (en cas d'absence du sous régisseur 2)	Date de création			
14	Eric PICABEA		Stéphane GEMY Jérôme FIEVE Grégory MIGNARD					01 12 2021			

PARKING PUBLIC DU TERMINAL FERRY DE QUISTREHAM – POUR UN MONTANT INFÉRIEUR OU ÉGAL À 1 000 €

N° RR SRR 2021	Régisseurs	Remplaçants (en cas d'absence du Régisseur)	Sous régisseur 1	Remplaçants (en cas d'absence du sous-régisseur 1)	Autre fonction	Sous régisseur 2	Remplaçants (en cas d'absence du sous régisseur 2)	Date de création			
15	Patricia COLLIN	Christelle FOUILLARD			Christophe HERVE : convoyeur Eric PICABEA : remplaçant convoyeur			01 12 2021			